

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juillet 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1675

présenté par  
M. Apparü-----  
à l'amendement n° 17 de la commission des affaires culturelles  
-----

à l'ARTICLE 2

Dans l'alinéa 3 de cet amendement, supprimer le mot :

« valablement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de cohérence avec ceux présentés à l'article 2 par le rapporteur : tout suffrage exprimé l'est forcément « valablement ».